

Séance du Conseil de Ville
du 30 août 2004 à 19.00 heures
Salle du Conseil de Ville - Procès-verbal no 07 / 2004

1. Communications
2. Appel
3. Procès-verbal no 06/2004
4. Questions orales
5. Promesse d'admission à l'indigénat communal de :
 - M. Tsegai ASEFAW et ses enfants Yosef ASEFAW et Selome ASEFAW
 - Mme Ramona CAPELLAN LOPEZ et son enfant Stève LOPEZ CAPELLAN
 - M. Besim HOXHA
 - Mme Adelaida URCEIRA Y GARRIDO
6. Débat d'orientation sur le nouvel horaire 2005 des Transports urbains delémontains (TUD) : accord de principe au projet de boucle "Gare - Vieille Ville - Hôpital" et autres adaptations
7. Réponse au postulat 4.10/03 - "Gratuité ?! Les TUD à l'étude", PLR, M. Marc Voelke
8. Réponse au postulat 4.11/03 - "Prolongation de l'horaire du Publicar le week-end", PDC-JDC, M. André Ackermann
9. Développement de l'interpellation 3.04/04 - "Nouvelles places d'accueil à la crèche communale... deux ans déjà", PS, Mme Sarah Erard Jäkel
10. Développement du postulat 4.11/04 - "Vive ... et vivent les générations !", PCSI, Mme Milca Vernier
11. Développement du postulat 4.12/04 - "Sécurité piétonnière à la route de Bâle", PS, Mme Régine Ramseier
12. Développement de la motion 5.04/04 - "Concept de marketing urbain pour promouvoir la ville de Delémont", CS•POP - PS - PCSI - PLR, MM. David Asséo, Nicolas Beutler, Christian Silvant et Pierre Chételat
13. Développement de la motion 5.05/04 - "Le train ne sifflera plus 3 fois", PS, M. Michel Hirtzlin
14. Réponse au postulat 4.01/04 - "Gestion des déchets à Delémont - Bilan et perspectives", CS•POP, Mme Valérie Wüthrich
15. Réponse à la motion inter-partis 5.01/04 - "Centre de la Jeunesse et de la Culture : et maintenant ?", PS+CS•POP, MM. Raphaël Scarciglia et Jérôme Corbat
16. Réponse à la question écrite 2.07/04 - "Déprédations en Vieille Ville", CS•POP, Mme Marie-Claire Grimm
17. Réponse à la question écrite 2.08/04 - "Société anonyme Youtilty, où en est le calendrier pour les consommateurs ?", PLR, M. Jean-René Rais
18. Réponse à la question écrite 2.09/04 - "Un carrefour dangereux - mieux vaut prévenir que guérir", PS, Mme Marie-Anne Rebetez
19. Divers

1. COMMUNICATIONS

Mme la Présidente ouvre la séance et salue les membres présents. Elle remercie M. Natale et le Club de pétanque du Bérédier pour l'organisation du tournoi du 27 août.

2. APPEL

49 membres sont présents.

Mme Françoise **Doriot**, présidente, M. Giuseppe **Natale**, vice-président du jour, M. Michel **Hirtzlin**, Mme Sylvianne **Mertenat**, scrutateurs.

Mme, M., André **Ackermann**, Philippe **Ackermann**, Pierre **Ackermann**, David **Asséo**, José **Bernal**, Nicolas **Beutler**, Jeanne **Boillat**, Hubert **Crevoisier**, Sarah **Erard Jaekel**, Pierluigi **Fedele**, Romain **Godinat**, Max **Goetschmann**, Marie-Claire **Grimm**, Jeanne-Andrée **Jeannerat**, Marco **Lorenzini**, Jean-Louis **Monney**, Odile **Montavon**, Béatrice **Müller**, Yvonne **Plumez**, Jean-René **Rais**, Régine **Ramseier**, Marie-Anne **Rebetez**, François **Rime**, Michel **Rion**, Jean-François **Rossel**, Raphaël **Scarciglia**, Romain **Seuret**, Anne **Seydoux**, Christian **Silvant**, Andrée **Stadelmann**, Milca **Vernier**, Marc **Voelke**, Alain **Voirol**, Anselme **Voirol**, Gérard **Wicht**, Valérie **Wüthrich**.

Sont excusés et remplacés

M. Alphonse Chèvre est remplacé par M. Pierre **Chételat**
 M. Philippe Comte est remplacé par M. Walter **Harris**
 M. Jérôme Corbat est remplacé par M. Emmanuel **Kummer**
 M. Christophe Lovis est remplacé par M. Jacques **Marchand**
 M. Pascal Mertenat est remplacé par Mme Catherine **Monnerat**
 M. Francesco Prudente est remplacé par M. Philippe **Monnet**
 M. Philippe Staubli est remplacé par M. Pierre-Alain **Voisard**
 M. Pierre Tschopp est remplacé par Mme Elvire **Mosimann**
 M. Alain Vollmer est remplacé par M. Christian **Frésard**

Sont excusés

M. Georges Pélégyry
 M. Alain Steger

3. PROCÈS-VERBAL NO 06/2004

Le procès-verbal no 06/2004 est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

4. QUESTIONS ORALES

M. Giuseppe Natale, CS•POP, relève que le nouveau couvert destiné au parcage des cycles à la Gare est très fissuré, ce qui a nécessité le renforcement de la structure par sécurité. M. Natale demande au Conseil communal s'il a connaissance de ces faits et souhaite connaître les solutions permettant de remédier au problème. Il demande également dans quel délai les réparations seront effectuées.

Mme Renée Sorg, conseillère communale responsable du Département de l'urbanisme et de l'environnement, rappelle que la Municipalité n'a pas été consultée lors de la construction de cet abri, propriété des CFF. Aussi, après une intervention émise au Conseil de Ville sur le même sujet, le Conseil communal a contacté par écrit les CFF en leur demandant de procéder aux réparations dans les meilleurs délais, réitérant par la même occasion son souci de sécurité. Le Conseil communal a également signalé aux CFF qu'il se déchargeait de toute responsabilité en cas d'accident. Selon Mme Sorg, le Conseil communal rencontrera le représentant des CFF le 9 septembre et lui fera part des interventions du Conseil de Ville.

M. Giuseppe Natale est satisfait.

M. Hubert Crevoisier, PLR, revient sur un article de presse de fin août indiquant une baisse importante du prix de l'électricité octroyé par les FMB à plusieurs clients. M. Crevoisier demande si les Services industriels delémontains sont concernés. Si tel est le cas, M. Crevoisier souhaite savoir si la baisse sera répercutée, linéairement ou seulement à certains consommateurs, pensant en particulier aux industries de la place fortement pénalisées dans ce domaine par rapport à d'autres localités, et quand cette baisse sera effective.

M. Gilles Froidevaux, conseiller communal responsable du Département de l'énergie et des eaux, confirme l'intention des FMB de diminuer les tarifs d'électricité appliqués aux abonnés captifs et aux distributeurs locaux, tels les Services industriels. Non encore confirmée officiellement, cette baisse représentera 2 à 5 % des factures initiales d'électricité. M. Froidevaux rappelle la diminution déjà consentie par les Services industriels de l'ordre de fr. 500'000.- en 2001, répercutée sur les grands consommateurs. Quant aux tarifs pratiqués pour les industries de la ville, M. Froidevaux indique que les Services industriels sont très concurrentiels. En cas de baisse des tarifs, le Conseil communal pourra choisir de ne pas la répercuter afin d'assainir les finances communales, d'appliquer la baisse sur certaines catégories d'abonnés ou de diminuer les tarifs de tous les consommateurs.

M. Hubert Crevoisier est partiellement satisfait.

M. Walter Harris, PCSI, s'agissant des Abattoirs, souhaite connaître la totalité des coûts engendrés par ce projet avorté.

Mme Renée Sorg rappelle que le crédit demandé s'élevait à fr. 1'067'000.-. Les frais d'études se montent à quelque fr. 150'000.- et les frais de justice à fr. 70'000.-.

M. le Maire indique que le coût de l'épandage de fumier se monte à fr. 150.-.

M. Walter Harris est satisfait.

Mme Marie-Anne Rebetez, PS, relève que les aménagements provisoires mis en place à la sortie ouest de Delémont sont concluants, le trafic à la rue du Stand ayant diminué grâce à la RDU. Elle demande donc au Conseil communal pourquoi les installations ne sont pas encore définitives et quand il corrigera la situation, ce qui améliorera l'image des lieux.

M. Rémy Meury, conseiller communal responsable du Département des travaux publics, rappelle que lors de la mise en sens unique d'un tronçon de la rue du Stand, un recours a été déposé. De plus, le crédit-cadre voté en début de législature ne comprenait pas l'aménagement du tronçon en question en raison du recours encore pendant. M. Meury contrôlera si des aménagements définitifs peuvent encore être opérés sur le crédit-cadre. Si tel n'est pas le cas, ce secteur sera pris en compte dans le prochain crédit-cadre.

Mme Marie-Anne Rebetez est satisfaite.

Mme Marie-Claire Grimm, CS•POP, soulignant qu'une rampe sans escalier a été aménagée à la nouvelle gare, demande au Conseil communal s'il pourrait intervenir auprès des CFF afin que ces derniers mettent à disposition des chariots servant au transport des bagages, comme c'est le cas de presque toutes les gares.

Mme Renée Sorg fera part de cette idée aux CFF lors de la prochaine rencontre.

Mme Marie-Claire Grimm est satisfaite.

Mme la Présidente relève les plaintes de plusieurs conducteurs s'agissant du chemin des Bains qui débouche sur la route de Bâle où la visibilité est entravée par les voitures stationnées. Mme la Présidente demande au Conseil communal d'en informer les personnes compétentes afin de résoudre ce problème.

M. Rémy Meury indique que ce sujet sera repris lors de la prochaine séance de la Délégation à la circulation qui étudiera s'il est possible d'aménager différemment les places de stationnement afin d'améliorer la visibilité.

Mme la Présidente est satisfaite.

5. **PROMESSE D'ADMISSION À L'INDIGÉNAT COMMUNAL DE :**

M. Tsegai ASEFAW et ses enfants Yosef ASEFAW et Selome ASEFAW

DECISION : la promesse d'admission à l'indigénat communal de M. Tsegai ASEFAW et de ses enfants Yosef ASEFAW et Selome ASEFAW, ainsi

que l'arrêté y relatif, sont acceptés à la majorité évidente, sans avis contraire.

Mme Ramona CAPELLAN LOPEZ et son enfant Stève LOPEZ CAPELLAN

DECISION : la promesse d'admission à l'indigénat communal de Mme Ramona CAPELLAN LOPEZ et de son enfant Stève LOPEZ CAPELLAN, ainsi que l'arrêté y relatif, sont acceptés à la majorité évidente, sans avis contraire.

M. Besim HOXHA

DECISION : la promesse d'admission à l'indigénat communal de M. Besim HOXHA, ainsi que l'arrêté y relatif, sont acceptés à la majorité évidente, sans avis contraire.

Mme Adelaida URCEIRA Y GARRIDO

DECISION : la promesse d'admission à l'indigénat communal de Mme Adelaida URCEIRA Y GARRIDO, ainsi que l'arrêté y relatif, sont acceptés à la majorité évidente, sans avis contraire.

6. **DÉBAT D'ORIENTATION SUR LE NOUVEL HORAIRE 2005 DES TRANSPORTS URBAINS DELÉMONTAINS (TUD) : ACCORD DE PRINCIPE AU PROJET DE BOUCLE "GARE - VIEILLE VILLE - HÔPITAL" ET AUTRES ADAPTATIONS**
7. **RÉPONSE AU POSTULAT 4.10/03 - "GRATUITÉ ?! LES TUD À L'ÉTUDE". PLR. M. MARC VOELKE**
8. **RÉPONSE AU POSTULAT 4.11/03 - "PROLONGATION DE L'HORAIRE DU PUBLICAR LE WEEK-END". PDC-JDC. M. ANDRÉ ACKERMANN**

Mme Renée Sorg informe que le Conseil communal souhaite obtenir, au cours de la séance, un accord de principe du Législatif au sujet du projet de boucle Gare - Vieille Ville - Hôpital. Un accord définitif sera demandé lors de l'adoption du budget communal 2005. Par ce débat, Mme Sorg répondra également aux postulats 4.10/03 et 4.11/03.

Changements prévus par les CFF

Mme Sorg indique que la ville perdra son statut de nœud ferroviaire lors du changement des horaires CFF qui entreront en vigueur le 12 décembre prochain. A partir de cette date, les arrivées des trains auront lieu à '40 et les départs à '20, avec, la plupart du temps, une correspondance de et pour Porrentruy. Ce changement d'horaire induira également une augmentation du nombre de trains et nécessitera une adaptation des horaires des transports publics. Le Conseil communal a donc mandaté le Département de l'urbanisme et de l'environnement pour revoir l'offre des TUD, tenant compte du nouvel horaire des CFF, des interventions faites au Conseil de Ville ces dernières années et d'une procédure de consultation. Il a également estimé nécessaire d'organiser un débat d'orientation à ce sujet et d'obtenir un accord de principe du Législatif pour que les travaux de préparation et de coordination puissent déboucher sur une nouvelle offre le 12 décembre prochain.

S'agissant de la situation actuelle des TUD, Mme Sorg relève que ce service fonctionne bien et que le nombre de voyageurs augmente sans cesse. Le taux de couverture s'élève à 25.5 %.

Mesures d'adaptation envisagées

Ligne de l'Hôpital

Au lieu de doubler les courses actuelles, Mme Sorg indique qu'une navette régulière, à cadence élevée, desservira la ligne Gare - Hôpital, de 5 h 20 à 20 h, du lundi au vendredi.

Ligne du Cras-des-Fourches

Sur cette ligne, Mme Sorg informe que le nombre de courses passera de 12 à 17, et que les bus circuleront aux heures de pointe (5 bus de 5 h 20 à 7 h 20, 5 bus 11 h 45 à 13 h 20 et 7 bus de 16 h 20 à 19 h 20), du lundi au vendredi également. Durant les heures creuses, le Publicar continuera de desservir ce quartier. Quant au tracé, au lieu de rejoindre le quartier des Moissons par la rue de la Fenaison, le bus descendra la route du Vorbourg pour rejoindre la Gare par l'est de la Vieille Ville (place de la Foire, Cras-du-Moulin, Migros, Gare). Le quartier du Vorbourg et celui à l'est de la Vieille Ville seront ainsi mieux desservis. Une alternance du trajet sera aussi mise en place à certaines heures.

Ligne de la Communance

Mme Sorg indique que cette ligne, bien qu'elle ne soit pas optimale, ne subira aucun changement. Le Conseil communal estime en effet que cette ligne, qui dessert la zone industrielle, doit être réglée dans le cadre du projet d'agglomération. Les premiers résultats de l'étude devraient être connus en fin d'année.

Boucle Gare - Vieille Ville - Hôpital

Comme l'explique Mme Sorg, un Midibus de 25 places effectuera le trajet indiqué sur le plan joint au message. La boucle renforcera l'axe Gare - Vieille Ville, offrira une alternative à la voiture, permettra la suppression de l'un des deux Publicar, et offrira de meilleures prestations à un coût inférieur par rapport à un doublement des courses. Selon Mme Sorg, le tracé a été défini en fonction des besoins des usagers potentiels et, en ce sens, facilitera les déplacements entre les quartiers du haut de la ville et de la Gare. Il permettra aussi aux pendulaires de stationner leur véhicule au parking du Gros-Pré pour rejoindre leur lieu de travail.

S'agissant des Publicar, dont l'un sera supprimé, Mme Sorg met en évidence que les usagers qui souhaiteront se déplacer à l'intérieur de la boucle pourront faire appel à ce service uniquement durant les heures creuses. Par contre, durant les heures pleines, s'ils souhaitent se rendre dans un quartier hors de la boucle, le Publicar sera à leur disposition, pour autant que ce quartier ne soit pas desservi, au moment de la course, par une autre ligne de bus.

Quant aux horaires, afin de se mettre en phase avec tous les trains arrivant ou quittant la gare de Delémont à '20 et '40, Mme Sorg indique qu'une boucle complète doit se réaliser en moins de 20 minutes. C'est la raison pour laquelle trois courses à l'heure sont prévues; elles quitteront à la Gare à '2, '22 et '42 pour rejoindre la Gare à '16, '36 et '56, assurant ainsi les correspondances ferroviaires et postales. Facilement mémorisable, cet horaire offre une grande souplesse et garantira le transport d'usagers du lundi au vendredi, de 5 h 20 à 20 h.

Mme Sorg informe que la consultation a rencontré un large soutien des milieux interrogés; seules quelques modifications d'arrêts et du tracé ont été apportées. Mme Sorg rapporte que le Conseil communal n'a pas retenu la proposition visant à étendre les prestations de la boucle au samedi, durant les heures d'ouverture des magasins, estimant la charge supplémentaire d'environ fr. 45'000.- trop élevée vu les finances communales et considérant le service du Publicar comme suffisant.

Réponse au postulat 4.10/03 - "Gratuité ?! Les TUD à l'étude". PLR. M. Marc Voelke

Mme Sorg admet que la gratuité des TUD serait profitable à l'image de la ville. Le Conseil communal n'y est toutefois pas favorable, vu la charge supplémentaire qui grèverait le budget communal. Le Conseil communal estime plus important de s'adapter aux changements d'horaires et d'offrir un service public de qualité, tout en maintenant des tarifs attractifs. A ce titre, Mme Sorg rappelle que la Municipalité a une compétence sur le prix des cartes multicourses uniquement, en aucun cas sur les billets ou les abonnements. D'autre part, de l'avis de la communauté tarifaire Vagabond et de Car Postal, la gratuité des TUD risquerait de générer une confusion avec les lignes régionales.

Réponse au postulat 4.11/03 - "Prolongation de l'horaire du Publicar le week-end", PDC-JDC, M. André Ackermann

Mme Sorg indique que la prolongation du Publicar le week-end entre 18 h et 19 h 30, mesure largement soutenue lors de la consultation, n'a pas été retenue par le Conseil communal en raison de son coût s'élevant à fr. 39'000.-. De l'avis du Conseil communal, cette prestation supplémentaire peut être reportée à une date ultérieure.

Coût des TUD

Mme Sorg met en exergue le coût du projet avec boucle qui présente un excédent de charge de fr. 609'000.-. Sans boucle, l'excédent de charge se monterait à fr. 730'000.-. Au niveau des recettes, le projet avec boucle bénéficie d'un rabais de fr. 10'000.- sur quatre ans négocié avec Car postal. Le Conseil communal compte sur une augmentation des recettes voyageurs, sur des promesses publicitaires de fr. 10'000.- et sur la subvention cantonale annuelle de fr. 43'400.- pour un essai de deux ans.

En conclusion, Mme Sorg rappelle que le projet de boucle permet l'adaptation des horaires des TUD aux nouveaux horaires CFF et offre des prestations sensiblement améliorées. Elle souligne que les coûts des TUD seront inscrits au budget 2005 présenté en fin d'année.

M. Marc Voelke, PLR, indique que son groupe soutiendra ce projet, estimant d'une part préférable de mettre en place une boucle assurant trois trajets par heure plutôt que de doubler les lignes. La boucle desservira le côté ouest de la ville, créant ainsi une augmentation du nombre d'usagers potentiels. M. Voelke fait un parallèle avec une intervention relative à la Serpentine déposée en 2002 et abandonnée pour des raisons de coût et dont le but consistait à redynamiser la mobilité entre les trois pôles de la ville, à savoir le Centre-Gare, la Vieille Ville et le Centre Maltière. Le projet de boucle va dans la même direction. De l'avis de M. Voelke, le projet renforcera l'attractivité du parking du Gros-Pré qui sera desservi toutes les 20 minutes, dans les deux sens. Il souligne qu'un Publicar sera supprimé.

Quant à la modification du trajet de la ligne du Cras-des-Fourches, M. Voelke relève que les bus desserviront l'est de la Vieille Ville, ce qui représente un avantage. Il souligne cependant le passage étroit à la hauteur du Centre St-François et rappelle qu'autrefois un bus passait également à cet endroit. Le respect de la limitation de vitesse (40 km/h) devrait éviter tout accident. Toutefois, M. Voelke invite le Conseil communal à étudier une éventuelle mesure, prenant en exemple l'ouverture d'une barrière, par le conducteur de bus, à l'aide d'une télécommande à la rue de la Fenaison. Un système similaire pourrait permettre l'actionnement d'un feu clignotant aux abords du Centre St-François.

Bien que sensible aux inquiétudes du Conseil communal dans le cadre du budget, M. Voelke regrette que les prestations de la boucle ne soient pas offertes le samedi, jour de congé pour une grande partie des citoyens. Etant d'avis que les économies ne doivent pas être opérées dans des secteurs d'utilité publique, M. Voelke indique qu'il déposera une motion inter-partis demandant l'étendue des prestations des TUD au samedi, de 9 h 30 à 16 h 30, ce qui, selon ses calculs, devrait engendrer un coût de fr. 35'000.-.

En conclusion, M. Voelke remercie l'ensemble des personnes ayant collaboré à ce projet qu'il qualifie de bon.

M. Marco Lorenzini, PS, se réjouit de ce projet qui, selon lui, répond aux critères d'un bon service public de qualité, efficient et efficace. Il remercie également les participants au projet pour cette réalisation.

Mme Renée Sorg remercie les intervenants pour leurs remarques positives.

M. André Ackermann, PDC-JDC, rapporte que son groupe soutiendra le projet, considérant la boucle urbaine comme la solution aux problèmes générés par la rupture du nœud ferroviaire. Toutefois, en son nom personnel, M. Ackermann rappelle qu'un seul Publicar circule le samedi et que, victime de son succès, il ne peut répondre à toutes les demandes. Il estime donc nécessaire de prolonger les prestations de la navette Gare - Vieille Ville - Hôpital le samedi, de 10 h à 16 h 30, ce qui contribuerait à résoudre les

problèmes de parage et de circulation aux abords des commerces, dans la mesure où le budget le permet.

Mme Marie-Claire Grimm, CS•POP, indique que son groupe donnera son accord de principe au projet de boucle urbaine et signera la motion inter-partis demandant l'étendue des prestations de la boucle le samedi. Toutefois, Mme Grimm n'accueille pas favorablement la suppression d'un Publicar qui, dans le cadre de la boucle urbaine, prêterait les personnes âgées, handicapées ou à mobilité réduite habituées à faire appel à ce service très pratique. En effet, le Publicar prend en charge les usagers devant leur domicile et les dépose devant l'établissement où ils souhaitent se rendre, ce qui leur garantit une certaine autonomie. Mme Grimm demande donc au Conseil communal d'étudier la possibilité de maintenir le Publicar pour cette catégorie d'habitants demeurant sur le parcours de la boucle, à des conditions déterminées.

Mme Yvonne Plumez, PDC-JDC, rapporte que son groupe souhaite l'étude de la boucle jusqu'au quartier Entre-les-Etangs, considérant que le Publicar n'est pas un service suffisant pour ce quartier dont les habitants se déplacent très souvent en bus. Cette desserte pourrait être mise en place éventuellement au détriment d'un passage en Vieille Ville qui requerra de tout manière des dérogations certains jours, notamment les jours de foire. En outre, selon Mme Plumez, les habitants de la rue des Elfes n'ont pas été avisés du tracé de la boucle, la consultation prévoyant le passage du bus à la rue des Pastourelles. Mme Plumez rapporte que les riverains de la rue des Elfes ont tout de même accepté le nouveau tracé tout en demandant la limitation de la circulation du bus du lundi au vendredi. Mme Plumez relève qu'en raison de la motion inter-partis déposée à ce sujet, ce point devra être réévalué par la Municipalité avec les habitants du quartier.

M. Jean-René Rais, PLR, regrette que la boucle urbaine ne transite par la Vieille Ville qu'au retour vers la Gare. A son avis, il aurait été avantageux de prévoir un passage dans ce quartier à l'aller et au retour.

Mme Renée Sorg prend note des remarques émises et souligne que tous les projets ne peuvent pas contenter l'ensemble de la population. Elle relève que dans ce projet, une délimitation du périmètre a dû être faite, estimant qu'une distance de 250 à 300 mètres à pied jusqu'aux arrêts pouvait être acceptée. Mme Sorg, comme déjà indiqué lors d'une intervention précédente, rappelle que pour des raisons de temps, le quartier Entre-les-Etangs ne peut plus être desservi, la boucle devant être réalisée en moins de 10 minutes, faute de quoi la correspondance avec les trains ne sera plus assurée. C'est la raison pour laquelle la rue du Domont a été choisie pour la boucle urbaine. Quant à la desserte de la Vieille Ville dans les deux sens de la boucle, Mme Sorg rappelle que le côté est de ce lieu sera desservi durant les heures pleines par une autre ligne et que le passage en Vieille Ville dans la montée n'a pas été retenu en raison du sens actuel de la circulation. Mme Sorg indique que la desserte de la Vieille Ville par la boucle urbaine sera peut-être supprimée à certaines heures, s'il s'avère en cours d'introduction que le temps à disposition est insuffisant. Elle prend tout de même note du souhait de Mme Plumez de supprimer le passage en Vieille Ville au bénéfice du quartier Entre-les-Etangs.

Finalement, Mme Sorg précise que les habitants de la rue des Pastourelles ont été consultés et qu'ils ont répondu personnellement à la consultation. De plus, il semble que la séance organisée par la suite avec l'ensemble des habitants du quartier de l'Hôpital ait abouti à un arrangement. A toutes fins utiles, Mme Sorg rappelle que les rues des Elfes et des Pastourelles sont des voies publiques et que le tracé de la navette aurait pu être défini sans consultation préalable des habitants. Privilégiant la discussion, la Municipalité a préféré organiser une consultation.

DECISION : par 47 voix, sans avis contraire, le Conseil de Ville donne son accord de principe en vue de la mise en place du projet de boucle des TUD "Gare - Vieille Ville - Hôpital". Il charge le Conseil communal de réaliser les travaux préparatoires afin de mettre en place le projet de boucle et les mesures liées au nouvel horaire 2005 des TUD dès le 12 décembre 2004. Il donnera son accord définitif au projet de boucle des TUD lors de l'adoption formelle du budget 2005 étant donné que le financement lié à cet objet est réglé par le budget de fonctionnement 2005.

9. **DÉVELOPPEMENT DE L'INTERPELLATION 3.04/04 - "NOUVELLES PLACES D'ACCUEIL À LA CRÈCHE COMMUNALE... DEUX ANS DÉJÀ", PS, MME SARAH ERARD JAEKEL**

Mme Sarah Erard Jaekel, PS, rappelle l'acceptation du Conseil de Ville, par 33 voix contre 7, d'une motion socialiste visant l'augmentation du nombre de places d'accueil et l'engagement du personnel nécessaire à la crèche communale. Mme Erard Jaekel souligne que seul le Canton est compétent, selon les exigences de la nouvelle loi sur l'action sociale, pour créer ou développer les crèches et engager du personnel. Elle précise également que la création de postes d'éducateurs acceptée en début d'année par le Conseil de Ville ne créera aucune place d'accueil supplémentaire. Mme Erard Jaekel souhaite donc connaître le nombre de places d'accueil supplémentaires et de postes de travail que l'Autorité cantonale créera à Delémont. De l'avis de l'interpellatrice, la réalisation du projet engendrera un problème de financement et de localisation.

S'agissant du financement, Mme Erard Jaekel informe que le Canton et la Confédération subventionnent considérablement les nouvelles places d'accueil et relève que les parents assument également une part importante des frais de garde. Toutefois, Mme Erard Jaekel suggère d'exploiter d'autres sources de financement, comme par exemple les entreprises, qui profitent des avantages offerts par les crèches par la disponibilité de leurs collaborateurs.

Quant à la localisation, Mme Erard Jaekel met en évidence que les locaux d'accueil, tant de la Ludovie que de l'UAPE, sont trop exigus pour permettre une augmentation des places. De ce fait, Mme Erard Jaekel estime judicieux de réaliser une étude globale des besoins actuels et futurs de la Maison de l'enfance, tenant compte d'un éventuel regroupement des deux unités sur un seul site, comme les anciens Abattoirs, par exemple.

Saisissant l'occasion de son développement, Mme Erard Jaekel exprime ses remerciements à l'Association des mamans de jour de Delémont et de la région et relève leur complémentarité avec les crèches. Etant d'avis que le mode de garde devrait être librement choisi par les parents selon différents critères tels proximité, coût, heures d'ouverture, flexibilité et sécurité, Mme Erard Jaekel regrette que la ville n'offre que peu de possibilités.

En conclusion, Mme Erard Jaekel met en exergue le vieillissement de la population et la diminution continue du taux de natalité. Afin d'éviter que les femmes ne sacrifient leur maternité au profit des exigences économiques, Mme Erard Jaekel estime que des mesures doivent être mises en place, comme le congé maternité payé et les allocations pour enfants suffisantes, par exemple.

M. Josy Simon, conseiller communal responsable du Département des affaires sociales et du logement, remercie Mme Erard Jaekel pour la qualité de son développement. En réponse à l'interpellation, M. Simon indique que le Canton a accepté la création de 10 places supplémentaires pour Delémont, contre 25 demandées par la Municipalité. Une étude complémentaire permettra de savoir si le Canton octroiera les 15 autres places demandées. Pour ces 10 places supplémentaires - permettant l'accueil de 25 à 30 enfants, 2.5 emplois seront prochainement créés dont le coût représente pour la commune fr. 27'000.-. Quant aux subventions, M. Simon indique que la Confédération assure un forfait de fr. 5'000.- par place, durant deux ans. Aucun chiffre n'a été annoncé pour les années suivantes.

S'agissant de la participation financière du secteur économique, M. Simon rapporte que, sur une centaine d'entreprises contactées, seul 3 % ont accueilli favorablement la proposition. De l'avis de M. Simon, la démarche entreprise auparavant par M. Meury, malheureusement mal perçue par les entreprises, pourrait être réétudiée.

Quant à l'installation, M. Simon informe que, selon une étude confiée à un architecte de la place, les 10 places supplémentaires pourraient être créées à la rue de la Gare 15, bâtiment appartenant à la Ville, sans intervention au niveau des deux appartements situés dans cet immeuble. Pour l'instant, d'autres possibilités sont à l'étude à l'avenue de la Gare. M. Simon indique que le Conseil communal a également chargé un architecte d'étudier la concentration des deux institutions aux anciens Abattoirs. Les résultats devraient être disponibles à la fin de l'automne. M. Simon indique que les nouvelles places d'accueil

seront disponibles au plus tard à la fin de l'année, après engagement du personnel et installation des locaux.

Finalement, de l'avis de M. Simon, le Canton acceptera prochainement les 15 places supplémentaires demandées par la Municipalité.

Mme Sarah Erard Jaekel, PS, est satisfaite et demande l'ouverture de la discussion. Il semble, selon ses informations, que l'UAPE doive également faire face à une augmentation de la demande. Elle souhaite savoir si de nouvelles places ont été créées dans cette structure et comment est gérée l'UAPE.

M. Josy Simon propose d'y répondre de manière précise au cours de la prochaine séance, ce que l'interpellatrice accepte.

10. DÉVELOPPEMENT DU POSTULAT 4.11/04 - "VIVE ... ET VIVENT LES GÉNÉRATIONS !", PCSI, MME MILCA VERNIER

Mme Milca Vernier, PCSI, modifie son postulat, étant donné qu'en Suisse, les écoliers ne prennent pas de repas en cantine. Le but du postulat demeure inchangé, à savoir le rapprochement des générations, en mettant sur pied des rencontres entre écoliers et résidents du home au cours desquelles des activités seraient organisées, telles que chants, peinture, lecture, travaux manuels, le tout s'achevant par un goûter fourni, entre autres, par un boulanger.

Suivant actuellement un stage en qualité d'auxiliaire de santé, Mme Vernier relève l'intérêt des personnes âgées pour les animations. De plus, elle souligne l'exposition organisée par la Ludothèque en novembre prochain dont le thème sera la transmission culturelle, écologique et sociale entre les générations.

Mme Françoise Collarin, conseillère communale responsable du Département des finances et des écoles, informe que le Conseil communal accepte ce postulat.

M. Jean-René Rais, PLR, s'agissant du goûter, pense que certains restaurateurs pourraient fournir la boisson.

DECISION : le postulat 4.11/04 - "Vive ... et vivent les générations !", PCSI, Mme Milca Vernier, est accepté par 40 voix, sans avis contraire.

11. DÉVELOPPEMENT DU POSTULAT 4.12/04 - "SÉCURITÉ PIÉTONNIÈRE À LA ROUTE DE BÂLE", PS, MME RÉGINE RAMSEIER

Mme Régine Ramseier, PS, estime que les passages pour piétons situés à la route de Bâle sont dangereux en dépit de la limitation de vitesse, en particulier celui se trouvant en face de l'entreprise Wenger, où des camions stationnés masquent parfois les piétons. Mme Ramseier suggère donc d'étudier l'aménagement d'îlots aux passages pour piétons et les solutions visant à modérer le trafic sur cette route. De l'avis de Mme Ramseier, un passage pour piétons devant la station Migrol doit impérativement être marqué.

Mme Renée Sorg informe que le Conseil communal accepte ce postulat.

M. André Ackermann, PDC-JDC, rapporte que son groupe ne soutiendra pas ce postulat, étant d'avis que la sécurité est convenablement assurée sur cette route, par les passages pour piétons en suffisance, le sous-voie, l'aménagement à l'entrée de la rue du Temple forçant les véhicules à ralentir et la limitation de vitesse fixée à 50 km/h. De l'avis de M. Ackermann, des aménagements supplémentaires auraient des répercussions sur le budget et ne garantiraient pas une sécurité optimale, laquelle est du ressort de chaque conducteur.

Mme Régine Ramseier, PS, par son postulat, invite le Conseil communal à soumettre des mesures que le Législatif pourra refuser. Elle souligne une fois de plus qu'aucun passage pour piétons ne permet d'accéder à la station Migrol.

DECISION : le postulat 4.12/04 - "Sécurité piétonnière à la route de Bâle", PS, Mme Régine Ramseier, est accepté par 33 voix contre 6.

12. **DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.04/04 -"CONCEPT DE MARKETING URBAIN POUR PROMOUVOIR LA VILLE DE DELÉMONT", CS·POP - PS - PCSI - PLR, MM. DAVID ASSÉO, NICOLAS BEUTLER, CHRISTIAN SILVANT ET PIERRE CHÉTELAT**

M. Pierre Chételat, PLR, revient sur le 5^{ème} numéro 2004 de l'Hebdo qui contenait le palmarès 2004 des villes romandes comptant plus de 10'000 habitants, classement auquel La Neuveville, Moutier, Payerne et Pesieux ont également été associées. Delémont occupe le 16^{ème} rang sur 33 localités, Bulle, ville de 12'300 citoyens, le 1^{er} rang. De l'avis de M. Chételat, Bulle, qui comptait 8'800 habitants il y a 14 ans, a pu se développer grâce à une excellente desserte autoroutière, pour laquelle la ville de Delémont doit encore patienter.

Selon M. Chételat, l'enquête, basée sur quatre dimensions intitulées "Conditionnement et environnement", "Dynamisme économique et emplois" (Delémont y obtient l'avant-dernière position), "Santé, formation et culture" et "Politique, institutions et administration" où le résultat de la ville est excellent étant donné qu'elle se situe au 2^{ème} rang, ceci étant dû, de l'avis de M. Chételat, à l'Affaire jurassienne. Considérant la revendication des villes souhaitant un pouvoir politique plus grand, M. Chételat estime que la Municipalité doit entreprendre une démarche afin d'améliorer le classement de Delémont, avec un minimum d'investissement, étant persuadé que tout investisseur potentiel est influencé par ce genre de classification dans le choix d'un site d'implantation.

M. le Maire estime également opportun de réfléchir à l'image et à la promotion de la ville, sujet qui, souvent, fait l'objet d'interventions au Conseil de Ville. M. le Maire relève que dans ce domaine, le Conseil communal a jusqu'à présent utilisé d'autres moyens que le concept marketing, comme la révision du plan d'aménagement local ou l'amélioration du fonctionnement de l'administration. Il semble aujourd'hui indiqué, selon M. le Maire, de faire appel à d'autres moyens pour améliorer l'image de la ville et développer sa situation.

Comme déjà informé, le Conseil communal suggère la transformation de la motion en postulat. En premier lieu, M. le Maire considère qu'un concept marketing n'influencera pas la réalité. En effet, certains critères, parmi ceux utilisés dans les classements, échappent à la capacité de décision de la Ville, comme par exemple la fiscalité, le taux de chômage, la cotation des restaurants ou le nombre de cinémas. De plus, M. le Maire estime que le concept marketing n'est pas le seul moyen à utiliser pour améliorer l'image d'une ville. A l'instar du projet de boucle urbaine, M. le Maire demande donc au Conseil de Ville d'accepter la transformation en postulat afin que le Conseil communal puisse présenter un concept qui, après discussion, pourra être amélioré selon les désirs du Législatif.

En conclusion, M. le Maire met en évidence qu'un concept marketing génèrera des dépenses considérables, étant entendu qu'il s'agira d'une priorité et que les moyens financiers devront être acceptés.

Mme Jeanne-Andrée Jeannerat, PDC-JDC, indique que son groupe ne s'est pas associé à cette motion, pensant que le sujet devait faire l'objet d'une étude et, de ce fait, revêtir la forme du postulat. Etant toutefois d'accord sur le principe, Mme Jeannerat informe que son groupe acceptera l'intervention si les auteurs acceptent la transformation de la motion en postulat.

M. Pierre Chételat, PLR, demande une suspension de séance, ce qui est accordé.

M. Pierre Chételat, PLR, indique que les co-signataires de la motion, après s'être consultés, maintiennent la motion. M. Chételat pense que ce genre d'enquête, dont celle de l'Hebdo est objective car réalisée avec l'IDEAP, augmentera sans cesse et que sans concept marketing, la Municipalité ne parviendra jamais à se développer. Finalement, M. Chételat suggère de confier ce travail à un étudiant qui l'utilisera comme sujet de diplôme.

M. David Asséo, CS·POP, rappelle que le texte de la motion invite à la réalisation d'un concept de marketing urbain, c'est-à-dire une réflexion menée avec l'ensemble des

services communaux qui aboutira à la présentation de crédits au Conseil de Ville. En ce sens, la motion semble être la meilleure formule, selon les co-signataires qui, par ce biais, visent un gain de temps par rapport au postulat.

M. Anselme Voirol, id, approuve la proposition du Conseil communal. Acceptant l'idée de base de la motion, M. Voirol relève que l'élaboration d'un concept marketing présuppose une étude très poussée. Cependant, les moyens de réalisation font défaut. De l'avis de M. Voirol, si la motion était la meilleure formule, elle devrait comporter des chiffres et un budget. M. Voirol demande donc aux membres du Conseil de Ville d'accepter la forme du postulat.

M. le Maire constate que l'accord est unanime sur le fond. Seule la méthode de réalisation fait l'objet d'une divergence d'opinions. Contrairement à M. Chételat, M. le Maire considère que les classements de villes ne sont pas objectifs, étant donné que les auteurs déterminent eux-mêmes les critères. S'attacher aux critères utilisés dans l'enquête de l'Hebdo, par exemple, lui semble être une mauvaise solution. De plus, M. le Maire est d'avis que l'étude à mener dépassera le travail d'étudiant et que les coûts seront élevés. Finalement, M. le Maire souligne à nouveau que la forme du postulat semble la plus appropriée.

DECISION : la motion 5.04/04 -"Concept de marketing urbain pour promouvoir la ville de Delémont", CS·POP - PS - PCSI - PLR, MM. David Asséo, Nicolas Beutler, Christian Silvant et Pierre Chételat, est acceptée par 23 voix contre 13.

13. **DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.05/04 - "LE TRAIN NE SIFFLERA PLUS 3 FOIS". PS, M. MICHEL HIRTZLIN**

M. Michel Hirtzlin, PS, par sa motion, souhaite sécuriser les abords du passage à niveau du Colliard, lieu très emprunté par les promeneurs et les cyclistes, et réduire les nuisances dues aux signaux sonores des trains à cet endroit, étant donné que le passage est non gardé. Selon les renseignements de M. Hirtzlin, la mise en place d'une barrière automatique engendrerait un coût de fr. 400'000.- à fr. 500'000.- alors que l'aménagement d'un sous-voie s'élèverait entre fr. 800'000.- et fr. 1'000'000.-.

Bien que conscient de l'importance de ces coûts, M. Hirtzlin est favorable à un aménagement, estimant que la sécurité n'a pas de prix et que près de 4'000 Delémontains sont importunés par ces signaux sonores. De plus, il relève que plusieurs personnes ont déjà perdu la vie dans ce secteur, raison pour laquelle les conducteurs de train actionnent leur signal sonore plus ou moins vigoureusement.

M. Rémy Meury propose d'accepter cette motion sous la forme d'un postulat pour deux raisons. Premièrement, selon M. Meury, le coût de fr. 500'000.- pour l'installation de barrières au Colliard représente la part communale uniquement, le montant total s'élevant à près de fr. 800'000.-. Deuxièmement, les résultats d'une étude demandée par la Municipalité et le Canton au sujet de la problématique de l'entrée nord-est de la ville devraient être connus en fin d'année. La sécurité au Colliard devrait y être évoquée. Cet examen amènera la Ville et le Canton à décider des aménagements à faire en ces lieux, pas seulement au niveau des voies CFF.

Quant aux accidents, M. Meury relève qu'aucun n'est survenu à ce passage non gardé précisément. Comprenant la hantise des conducteurs de train, M. Meury est d'avis qu'un signal sonore différent pourrait être choisi et informe que le Conseil communal interviendra en ce sens à nouveau auprès des CFF.

M. Marc Voelke, PLR, rapporte que son groupe refusera la motion et le postulat. M. Voelke estime le coût d'aménagement d'un passage gardé entre fr. 500'000.- et fr. 800'000.-. Bien que les subventions fédérales atteignent quelque 75 %, le groupe PLR refuse cet investissement de fr. 150'000.- environ, consistant à remplacer le signal sonore des locomotives par des barrières, et ce au vu des finances communales. S'agissant de la sécurité, M. Voelke souligne que le passage du Colliard, bloqué, n'offre un accès qu'aux piétons et aux cyclistes et qu'à ce jour, aucun accident n'y est survenu.

Mme Jeanne-Andrée Jeannerat, PDC-JDC, rappelle que son groupe est déjà intervenu au sujet du passage du Colliard. Bien que soucieux d'assurer la sécurité et de solutionner les problèmes des signaux sonores, le groupe soutiendra le postulat et non la motion, en raison des finances communales. De l'avis de Mme Jeannerat, l'étude permettra à la Ville de planifier les travaux nécessaires qu'elle pourra entreprendre au moment où les finances seront favorables.

M. Michel Hirtzlin, PS, accepte la transformation de la motion en postulat.

M. Rémy Meury précise qu'au sujet du financement, la Confédération subventionne les travaux à hauteur de 75 %, pour autant que le Canton participe à 50 % des investissements, ce qui n'est à ce jour pas garanti.

DECISION : la motion transformée en postulat qui portera le numéro 4.13/04 - "Le train ne sifflera plus 3 fois", PS, M. Michel Hirtzlin, est acceptée par 29 voix contre 14.

14. **RÉPONSE AU POSTULAT 4.01/04 - "GESTION DES DÉCHETS À DELÉMONT - BILAN ET PERSPECTIVES". CS. POP. MME VALÉRIE WÜTHRICH**

M. Rémy Meury informe que l'OEPN est compétent pour le plan cantonal de gestion des déchets, en cours de révision. Selon M. Meury, la Municipalité dispose d'un plan de gestion plus poussé au travers du plan annuel d'intervention. La réalisation de ce plan résulte d'une collaboration étroite avec le SEOD où la Municipalité exerce une activité importante.

M. Meury souligne que l'instauration de la taxe au sac a engendré une diminution de 37 % des déchets ramassés en ville. De plus, les installations de récupération permettent aux citoyens de trier leurs déchets, ce qui a mené à une augmentation des quantités récoltées. Revenant sur la suppression du ramassage du PET, M. Meury relève le meilleur état des places collectrices, l'augmentation de la quantité et d'amélioration de la qualité du PET récolté à Delémont, selon les informations de PET Recycling. Cette structure fonctionne bien, selon M. Meury, au contraire du compost dont la qualité se détériore sans cesse, de sorte que des quantités importantes sont transportées à la décharge de Boécourt. La participation financière de la ville augmente donc, car elle est calculée sur le volume de déchets à éliminer. Afin d'améliorer la qualité du compost, plusieurs communes ont choisi de ramasser ce déchet à domicile; les échos semblent positifs et les résultats de cet essai devraient être disponibles sous peu. Une prochaine rencontre avec le Conseil communal de Moutier permettra à la Municipalité d'aborder ce sujet. M. Meury exprime la volonté de la Ville d'introduire ce type de ramassage en 2005 dont les coûts - mise à disposition de poubelles et accroissement de l'effectif du personnel - sont encore indéterminés.

Quant au remplacement des places collectrices par une déchetterie, M. Meury indique qu'aucune décision n'a été prise pour l'instant mais qu'elle tend au maintien des places collectrices, avec une surveillance accrue. M. Meury reconnaît leur confort mais déplore la mauvaise utilisation qu'en font certains citoyens, ce qui nécessite une nouvelle récupération. La déchetterie, par une surveillance directe, offrirait une meilleure qualité des déchets recyclables. Toutefois, l'aspect de centralisation génère certains inconvénients. En ce qui concerne l'information donnée aux habitants, M. Meury cite le D'lem Info, le Quotidien Jurassien, le plan annuel distribué chaque année et les moyens d'information du SEOD.

Finalement, M. Meury indique que le plan de gestion communal des déchets s'adaptera au nouveau plan de gestion cantonal et qu'il tiendra compte des recommandations fédérales, des expériences des autres localités et cantons mais également des possibilités de récupération offertes par des associations, tout en collaborant avec le SEOD. Bien entendu, le programme de ramassage sera constamment mis à jour.

15. **RÉPONSE À LA MOTION INTER-PARTIS 5.01/04 - "CENTRE DE LA JEUNESSE ET DE LA CULTURE : ET MAINTENANT ?". PS+CS. POP. MM. RAPHAËL SCARCIGLIA ET JÉRÔME CORBAT**

Mme Patricia Cattin, conseillère communale responsable du Département culture, jeunesse et sports, indique qu'une commission spéciale paritaire, réunissant 8 représen-

tants de la commune et du SAS, a été créée. L'étude menée par cette commission en collaboration avec le Département de l'urbanisme et de l'environnement, consistant à déterminer un lieu destiné au Centre de la jeunesse et de la culture, a retenu 5 propositions sur 10 suggérées, selon différents critères. Il ressort d'un avis de droit demandé au service juridique de l'association ASPAN que le projet a le plus de chances d'aboutir s'il est localisé dans une zone d'activité A ou C, donc de degré de sensibilité au bruit 4. Selon l'ASPAN, une expertise par un bureau spécialisé devra être menée dans le but d'étudier tous les problèmes et ainsi limiter les risques d'échec.

Comme l'indique Mme Cattin, la visite des sites a conduit la Municipalité et le SAS à retenir chacun deux sites dont l'un prioritaire. Mme Cattin, d'un commun accord avec les membres du SAS et le Conseil communal, renonce à divulguer ces lieux étant donné que les conditions de mise à disposition doivent encore être définies avec les propriétaires. De plus, Mme Cattin souhaite consulter le voisinage et l'associer au projet. Elle désire également connaître l'avis de l'ASPAN au sujet du choix du site.

Mme Cattin indique que la Municipalité et le SAS organiseront une conférence de presse, au plus tard à fin septembre, une fois toutes les informations disponibles. Par la suite, le cahier des charges, élaboré selon le répertoire des besoins fait par le SAS, permettra de lancer un appel d'offres auprès des architectes delémontains. Mme Cattin, aucun montant n'étant prévu au budget, présentera ensuite une demande de crédit au Législatif.

Pour conclure, Mme Cattin remercie les membres de la commission, en particulier les représentants du SAS dont le travail a été exemplaire.

16. RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.07/04 - "DÉPRÉDATIONS EN VIEILLE VILLE". CS. POP. MME MARIE-CLAIRE GRIMM

Mme Marie-Claire Grimm, CS•POP, est satisfaite.

17. RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.08/04 - "SOCIÉTÉ ANONYME YOUTILITY. OÙ EN EST LE CALENDRIER POUR LES CONSOMMATEURS ?". PLR. M. JEAN-RENÉ RAIS

M. Jean-René Rais, PLR, n'est pas satisfait et demande l'ouverture de la discussion.

DECISION : l'ouverture de la discussion est acceptée à la majorité évidente.

M. Jean-René Rais, PLR, rappelle les différents types de produits de Youtility SA, à savoir professionnel, destiné aux grandes entreprises, modulo, destiné aux PME, et powerbox, pour les particuliers. M. Rais relève que les échéances d'application annoncées n'ont pas été respectées. S'agissant de la réponse à sa question écrite, M. Rais met en évidence une contradiction dans le texte qui indique la mise sur le marché en 2003 du produit modulo et l'engagement d'une réflexion sur la commercialisation de ce même produit par les Services industriels. Il relève une seconde contradiction entre la réponse à sa question écrite et un article paru dans le D'lem Info en septembre 2003, précisant que les produits powerbox et modulo seront proposés à moyen terme. A titre personnel, étant tenancier d'un commerce, M. Rais affirme n'avoir jamais été approché en ce qui concerne le produit modulo.

Quant à la baisse des tarifs de l'électricité par les FMB selon un article de presse du 24 août dernier, M. Rais regrette que ni les Services industriels ni l'Exécutif delémontain ne disposent d'informations officielles. Finalement, M. Rais espère que l'information officielle des FMB permettra de clarifier la position des Services industriels.

M. Gilles Froidevaux indique que le produit powerbox n'est pas encore commercialisé, raison pour laquelle il ne souhaite prendre aucune garantie envers le Conseil de Ville. Quant au produit modulo, M. Froidevaux relève qu'actuellement les PME delémontaines bénéficient de conditions tarifaires plus intéressantes, raison pour laquelle il désire étudier les avantages et inconvénients de ce produit et n'estime pas indispensable de le mettre pour l'heure à disposition des PME.

Quant à la baisse des tarifs consentie par les FMB, de l'ordre de 2 à 5 % des achats d'énergie électrique par les Services industriels, M. Foidevaux rappelle que les Services industriels pratiquent leur propre politique tarifaire et qu'à réception de l'information officielle, le Conseil communal déterminera sa position.

18. RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.09/04 - "UN CARREFOUR DANGEREUX - MIEUX VAUT PRÉVENIR QUE GUÉRIR", PS, MME MARIE-ANNE REBETEZ

Mme Marie-Anne Rebetez, PS, est satisfaite.

19. DIVERS

La parole n'est pas demandée.

Ont été déposées : 1 motion interpartis CS•POP - PS - PCSI - id - PLR
1 interpellation

La séance est levée à 21 h 35.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

La présidente :

La secrétaire adjointe :

Françoise Doriot

Nadia Maggay

Delémont, le 13 septembre 2004